Information regarding State aid exempt under the conditions of the Block-Exemption Regulation for the fishery and aquaculture sector

Partie I - Informations générales

Numéro de l'aide

État membre

France

Numéro de référence de l'État membre

Nom de la région ou des régions (NUTS) (1)

AQUITAINE
HAUTE-NORMANDIE
BASSE-NORMANDIE
POITOU-CHARENTES
PAYS DE LA LOIRE
BRETAGNE
CENTRE
PICARDIE
NORD-PAS-DE-CALAIS

Autorité chargée de l'octroi

Nom

ETAT/MEDDE/DPMA

Adresse postale

Tour Sequoia place Carpeaux 92055 La Défense

Adresse électronique

dpma@develppement-durable.gouv.fr

Intitulé de la mesure d'aide

Aide aux porteurs de projets sélectionnés pour la mise en oeuvre des opérations de repeuplement des anguilles conformément au Plan de Gestion approuvé.

Base juridique nationale (référence à la publication au journal officiel national)

Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

Décret n°2000-675 du 17 juillet 2000 pris pour l'application de l'article 10 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

Appel à projet pour la mise en oeuvre d'opérations de repeuplement de l'anguille en France.

Lien internet vers le texte complet de la mesure d'aide

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-a-projets-repeuplement.html

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (2)

Modification d'un régime d'aides ou d'une aide ad hoc existant(e)?

Numéro de l'aide attribué par la Commission

Durée (3)

1/1/2015

Durée

31/12/2017

Date d'octroi (4)

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Aide limitée à certains secteurs

Préciser le(s) secteur(s) au niveau du groupe NACE

A.03.11-Marine fishing
A.03.12-Freshwater fishing

Type de bénéficiaire

PME

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime (6). En monnaie antionale (sans décimale)

2,000,000

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise (7). En monnaie nationale (sans décimale)

Pour les garanties (8). En monnaie nationale (sans décimale)

Instrument d'aide

Préciser:

Indiquer laquelle des grandes catégries ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction

Subvention

Indiquer le ou les articles utilisés (articles 13 à 45)

Type de calamité naturelle

Date de survenance de la calamité naturelle

Indiquer pourquoi il a été établi un régime d'aides d'État ou pourquoi une aide ad hoc a été accordée plutôt qu'aune aide au titre du FEAMP:

mesure non couverte par un programme opérationnel national - autres

Préciser:

PO non approuvé

Partie II - Documents joints

Établir une liste de tous les documents joints à la notification et fournir des copies papier ou des liens internet direct vers les documents concernés.

Document joint:	Commentaire sur le document joint:
15-02-05 Courrier de transmission SGAE v2.odt	
2010-12-13_Appel_a_projets_repeuplement_2010-2012.pdf	
Protocole_de_repeuplement_suivi_AIII.pdf	
150204 courrier naf V1.doc	